

Les illustrations

Avant d'utiliser et de publier des illustrations dans un document « public », assurez-vous d'avoir les droits d'utilisation ou que qu'elles soient libre de droit. Si vous utilisez des photos de personnes, vous devez avoir l'autorisation écrite de ces personnes pour les publier.

Enfin, lors du dépôt électronique de votre thèse, en signant la convention de diffusion d'une thèse sur Internet, vous certifierez avoir obtenu auprès des personnes et des établissements concernés ces autorisations. Dans le cas contraire, vous vous engagez à informer l'Université qui ne diffusera pas les parties concernées.

Par illustrations, nous entendrons ici : schémas, tableaux graphiques, tableaux, cartes photographiques, dessins ... apparaissant dans la plupart des thèses.

Voici quelques principes qui permettent une bonne lisibilité de ces illustrations et leur insertion correcte dans un logiciel de traitement de texte :

I. Le bon format des illustrations :

Les 3 principaux formats utilisés pour les fichiers d'images sont :

- Les fichiers GIF (xxxx.gif) ou les fichiers PNG (xxxx.png) que l'on utilisera de préférence pour des graphiques ou des dessins.
- Les fichiers JPG (xxxx.jpg) à utiliser plutôt pour les photos.

Ces 3 formats ont l'avantage d'être lus par la plupart des logiciels de traitements d'images et sont donc à privilégier.

II. La résolution des illustrations :

Il faut savoir que plus la résolution de votre illustration sera haute, plus le poids du fichier sera important. Et par conséquent, il sera plus long à charger et risque de poser des problèmes pour le traitement dans les logiciels professionnels que nous utilisons et qui sont limités en capacité de traitement.

Il faut donc bien réfléchir à l'utilisation (impression ou affichage à l'écran) et à l'intérêt d'utiliser une haute résolution. On réservera une haute définition pour les photos en couleur alors qu'une basse définition suffira pour des schémas ou des dessins en noir et blanc.

NB : pour le dépôt électronique, nous vous invitons à vous conformer aux prescriptions suivantes :

- la résolution des images sera de 72 ou 96 ppp ;

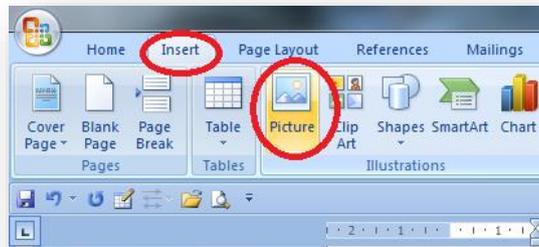
- la taille des images sera d'environ 500 x 300 pixels pour une photographie, et de 850 x 500 pixels pour une carte comportant beaucoup de détails (l'information contenue dans une image doit rester lisible lorsque celle-ci est affichée à sa taille réelle).

III. Insertion d'une illustration :

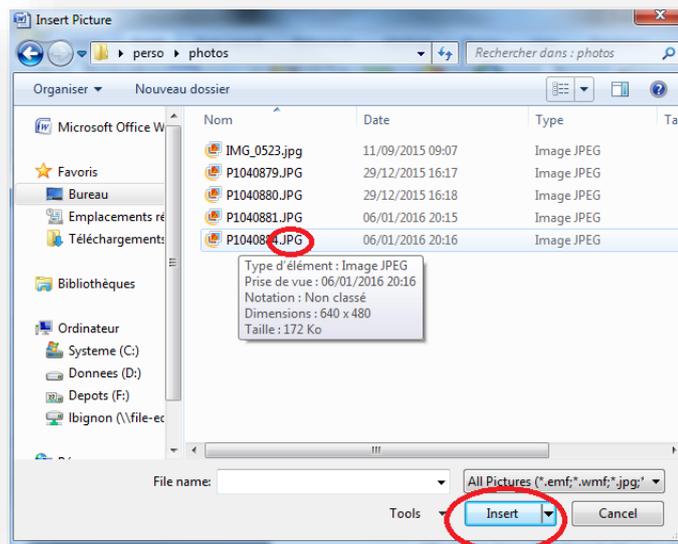
Les illustrations peuvent provenir de fichiers déjà stockés dans votre ordinateur, ou bien être téléchargés en ligne. Voici la manière d'insérer une illustration dans votre document.

1. À partir de votre ordinateur :

- Placez votre curseur à l'endroit où vous souhaitez insérer votre illustration.
- Cliquez sur l'onglet « Insertion », cliquez sur « Image »



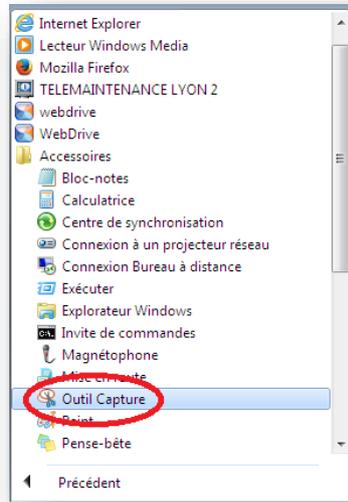
- Une fenêtre d'exploration s'ouvre alors. Sélectionnez votre fichier et cliquez sur insérer



- L'illustration se positionnera à l'endroit où vous aviez placé le curseur.

2. La capture d'écran :

- Soit à partir de l'Outil Capture dans le dossier « accessoires » de votre ordinateur :

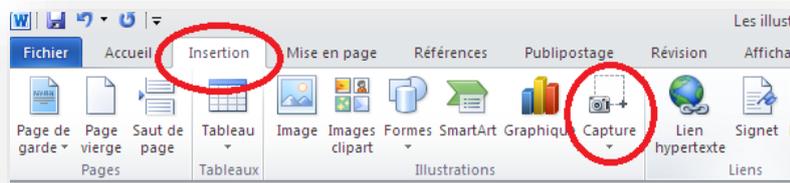


- Soit en cliquant sur « ctrl » + la touche « Imp écr » :



Puis en revenant sur votre document, vous placez le curseur à l'endroit où vous souhaitez insérer l'image et vous cliquez sur la touche droite de la souris puis sur « copier ».

- Soit à partir de la barre d'outils du logiciel :



3. La retouche des images :

- L'image copiée est trop petite ou trop grande : vous cliquez dessus, un cadre apparaît.



Vous placez votre curseur dans l'un des angles du cadre et sans lâcher la souris, vous étirez vers l'extérieur ou l'intérieur pour modifier la taille de l'image.

- Lorsque vous sélectionnez une image dans votre document, la barre d'outils affiche par défaut un nouvel onglet « outil image » qui vous propose plusieurs types de modifications.



NB : Il est préférable de déterminer la taille et les caractéristiques de l'image avant de l'insérer dans votre document.

IV. Les légendes et les sources :

Très important :

La thèse étant un document scientifique et officiel, les illustrations (tout comme les citations) doivent être rigoureusement identifiées.

ATTENTION AU PLAGIAT !!!

Qu'est-ce que le plagiat ?

Définition du Petit Larousse¹

- Acte de quelqu'un qui, dans le domaine artistique ou littéraire, donne pour sien ce qu'il a pris à l'œuvre d'un autre.
- Ce qui est emprunté, copié, démarqué.

¹ <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/plagiat/61301> 10/02/16

1. Les légendes d'illustrations :

Elles se situent au-dessus de l'illustration. C'est en quelque sorte le descriptif ou le titre de l'illustration

Si vous en êtes l'auteur, il s'agira seulement de fournir une légende explicative afin d'orienter le lecteur.

2. Les sources de l'illustration :

Si l'illustration a été copiée d'un ouvrage ou de toute autre source et que vous n'en êtes ni l'auteur, ni le propriétaire, il faut prendre le plus grand soin de son référencement (l'auteur d'une thèse est entièrement responsable du contenu de son œuvre et doit citer ses sources) pour éviter toute accusation de plagiat.

Si vous êtes l'auteur de la source, veillez à bien identifier votre illustration. Citez votre nom, votre prénom, la date de création. Si quelqu'un réutilise votre travail, il devra vous citer. Le fait d'avoir identifié votre illustration créera un précédent en cas de plagiat.

3. Distinguez l'œuvre de l'image :

Mentionnez à la fois les informations essentielles pour l'identification de l'œuvre (nom de l'artiste/de l'auteur, titre de l'œuvre, date, technique et support, dimensions, lieu de conservation, etc.) et celles qui concernent l'image (s'agit-il d'un détail ?, d'où l'image a-t-elle été extraite ? - donnez les références de l'ouvrage, le cas échéant, qui l'a photographiée ? - donnez le nom du photographe, etc.).